VILLE DE PARIS

Conseil de Paris

Séance du 19, 20, 21 ,22 mai 2026

REPONSE A LA QUESTION ECRITE N° 2026 – 08

Posée par Monsieur Roland Timsit et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à

à M. Le Maire de Paris relative à la réouverture d'une bulle humanitaire.

Monsieur le Conseiller,

Vous nous interrogez sur les garanties entourant la réouverture d'un espace structuré de premier accueil à Paris, et sur les moyens qui lui seraient consacrés.

La situation de l'urgence sociale à Paris nous oblige à travailler à de nouvelles solutions. 3857 personnes sans abri ont été décomptées lors de la Nuit de la Solidarité 2026 notamment sur les 74 campements qui composent la capitale et le SIAO ne dispose en moyenne que de 52 places d'hébergements pérennes par mois pour les nouveaux entrants. En parallèle, les places d'hébergement État en Île-de-France pour le public parisien ont baissé de 747 places en un an, malgré des besoins croissants. Face à cette réalité, la Ville a développé ses responsabilités. Au 12 mai 2026, ce sont 2 000 personnes qui ont été mises à l'abri dans 13 Sites de Mise à l'Abri Provisoire et 7 gymnases.

Cette crise de l'accueil est d'autant plus paradoxale qu'elle survient dans un contexte de baisse des arrivées en France et en Europe. Le maintien, voire l'aggravation des campements, tient donc moins à un afflux de nouveaux arrivants qu'à l'incapacité structurelle du dispositif national à produire des sorties pérennes : vers l'asile, vers le logement, vers l'insertion. Les propositions en SAS province, majoritairement refusées par les personnes concernées en raison de leur inadaptation à leurs situations administratives, illustrent cette impasse : faute d'orientation efficace, des personnes sont remises à la rue au bout de trois semaines. Il est également à noter que récemment, sur nos dernières opérations de mises à l'abri seules 35% des personnes prises en charge relevaient du SIAO 75 : ces chiffres indiquent clairement qu'il s'agit d'orienter les personnes vers des dispositifs proches de leurs bassins de vie et au plus près de leurs besoins et donc d'effectuer un travail d'évaluation et d'orientation qui n'est possible que par une mise à l'abri préalable dans un lieu adapté et digne.

C'est précisément dans ce contexte que la réouverture d'un espace structuré de premier accueil prend sens, non comme une réponse suffisante, mais comme un outil d'orientation et de régulation dans un système aujourd'hui à bout de souffle.

Dès le début de cette mandature, nous avons rencontré les représentants des différentes associations qui ont participé à la Bulle pour recueillir leurs besoins mais également tirer les enseignements positifs du précédent centre. A échéance trimestrielle, nous nous sommes déjà engagés à réunir les associations et collectifs, notamment le collectif du Revers, pour échanger sur leurs préconisations.

Bien que nous ne soyons pas encore à l'étape de conception du lieu à proprement parler, nous pouvons d'ores et déjà vous affirmer que la réouverture d'un espace de ce type devra donc reposer sur des fondamentaux non négociables. Un dimensionnement suffisant en travailleurs sociaux est la condition

première, avec des associations partenaires positionnées dès l'entrée dans le dispositif pour que l'accompagnement vers la régularisation et l'insertion soit à hauteur humaine et adaptés aux besoins souvent complexes de l'ensemble des publics accueillis. Nous associerons les collectifs associatifs et les organisations de défense des droits à la conception, au suivi et à l'évaluation du dispositif. L'articulation effective avec des permanences d'accès aux droits, d'accès à la santé mais également d'hébergement sera également assurée.

Pour correspondre davantage aux spécificités des publics bénéficiaires, nous porterons une attention particulière aux plus vulnérables : les familles monoparentales, les femmes isolés, les jeunes en recours, les personnes âgées et porteuses d'un handicap notamment psychiatrique y trouveront une réponse à leurs besoins.

La Ville de Paris pallie pour partie les défaillances de l'État dans la prise en charge des personnes exilées. Mais elle ne peut, et ne doit pas, se substituer indéfiniment à une politique nationale d'accueil. Nous ouvrirons, si les conditions sont réunies, un espace d'accueil, d'orientation et d'insertion. Ce faisant, la Ville œuvre pour un dispositif réellement à la hauteur de la situation sociale que nous traversons et de la dignité des personnes qui en ont besoin.